

FEUILLE DE ROUTE CAS 2016-2020
ANNEXE AU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS
DU 13 JANVIER 2017

OUTIL	Se doter d'un outil de communication et d'échange d'informations avec les Agents Sportifs
PLAN D'ACTION	Définir un plan d'action quadriennal de contrôle de l'activité des Agents Sportifs, en collaboration avec les organes en charge du : <ul style="list-style-type: none">• Contrôle de gestion CCG et DNCCG,• Discipline CFD et CJD• CF Clubs CF-PN pour les divisions inférieures
CONCILIATION	Proposer un dispositif de conciliation préalable à toute procédure contentieuse, pour les litiges entre les clubs ou les joueurs et les Agents Sportifs. Plus généralement, engager les travaux nécessaires à la limitation des litiges dans les relations entre ces différentes parties.
CIAS	Engager les travaux avec la CIAS sur les dossiers touchant le basket, mais qui ne lui sont pas spécifiques (jurisprudence relative à l'intégration dans l'assiette de cotisations sociales, des honoraires versés par les clubs à des Agents Sportifs qu'ils ont eux-mêmes mandaté - ...)

NON LICENCIÉ	Engager les actions nécessaires à la répression de l'activité d'Agent Sportif non licencié
ÉTHIQUE DU SPORT	Sous réserve de son adoption, mettre en place les nouvelles dispositions de la loi visant à préserver l'éthique du sport, et à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs
ACTIVITÉ RÉGLEMENTAIRE	Assurer l'activité réglementaire de la CAS (examen, ...)
ÉTUDE ACTIVITÉ	Proposer une étude annuelle sur l'activité des Agents Sportifs dans le basket
FACILITÉ D'ACCÈS	Faciliter l'accès des Agents Sportifs (ou candidats à l'examen) aux informations émises par la FFBB et la LNB (modifications réglementaires, ...)